

Révision du PLU par procédure simplifiée afin de permettre une mise en place rapide de la ZAC

M. le maire indique qu'une procédure simplifiée va permettre la modification du PLU concernant la ZAC des Merisiers. Un chemin d'accès sera aménagé par la CdC pour accéder à la ZAC. Les travaux seront conduits par la CdC La Septaine, compétente en matière d'économie.

M. le maire demande au conseil d'autoriser le président de la CdC à engager la procédure simplifiée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Modification subvention Région pour travaux à la piscine municipale

M. le Maire indique qu'il convient de modifier le plan de financement des travaux de filtration de la piscine conformément à la demande de la Région.

La demande de subvention de la Région se monte donc à 17 600€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Indemnités au comptable

M. le Maire propose de verser l'indemnité au comptable du trésor pour un montant de 443,08€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Réaménagement emprunts à la caisse des Dépôts pour France Loire

M. le maire informe le conseil que France Loire a réaménagé ses emprunts pour les logements à Baugy à la Caisse des Dépôts.

le conseil approuve à l'unanimité

Décisions modificatives

M. le maire propose les modifications suivantes :

Budget assainissement : 176 € pour payer les ICNE de l'emprunt pour la station d'épuration

Budget principal : travaux îlot St Abdon, éclairage public 7 000 €

Budget principal : étude travaux rue des Mésanges et rue des Bergeronnettes pour un montant de 1 826,64€ et frais d'insertion pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil approuve à l'unanimité

Orientations budgétaires

M. le Maire propose les demandes de subventions pour la DETR :

Achat d'un véhicule de transport de voyageurs dans le cadre de la commune nouvelle, la réfection de la salle commune de Saligny le Vif, le dojo et la boucherie à Baugy.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Les dossiers de DETR seront à déposer avant le 15 janvier 2019.

RPOS du SMERSE

M. François HUBERT présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SMERSE.

Ce rapport indique entre autre, que le rendement du réseau est de bonne qualité : 89%. Le prix de l'eau est de 0,35€ du m3.

Le conseil approuve à l'unanimité.